



Commission des finances

Distr. générale
20 février 2025
Français
Original : anglais

Trentième session

Kingston, 2-4 juillet 2025

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Exécution du budget de 2024

Conditions de voyage en avion

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent document est soumis à la Commission des finances en application de la décision de l'Assemblée (ISBA/29/A/11), dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de publier un rapport sur les conditions de voyage en avion, conformément au rapport correspondant publié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹, comprenant en particulier un récapitulatif des coûts de tous les voyages aériens de l'ensemble des membres du Secrétariat au cours de l'exercice budgétaire 2023-2024 et de la classe de voyage utilisée.

2. Les dépenses liées aux voyages constituent l'une des principales dépenses de l'Autorité. Le présent rapport résume la politique de l'Autorité en matière de voyage et détaille les coûts de transport aérien pris en charge au cours de l'exercice 2023-2024 dans les catégories suivantes :

- a) Voyages des fonctionnaires en mission ;
- b) Voyages des fonctionnaires et des membres de leur famille admissibles, autorisés au titre des avantages du personnel ;
- c) Voyages financés par les fonds de contributions volontaires de l'Autorité ;
- d) Voyages des consultantes et consultants et des vacataires, des stagiaires ou des personnes détachées auprès du Secrétariat, des membres des comités consultatifs ou des représentantes et représentants des États membres, effectués pour assister aux ateliers, manifestations et autres activités de l'Autorité.

I. Politique de l'Autorité en matière de voyage

3. Il convient de noter qu'il existe des divergences considérables entre les politiques de voyage des différentes organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Bien que le Corps commun d'inspection et la Commission de la

¹ Les rapports correspondants du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sont publiés tous les deux ans, les plus récents portant les cotes [A/75/654/Rev.1](#) et [A/77/629](#).



fonction publique internationale (CFPI) aient tous deux préconisé une plus grande uniformité des pratiques, cet objectif semble difficile à atteindre². Les politiques de l'Autorité en matière de voyage sont généralement alignées sur celles appliquées par l'Organisation des Nations Unies au Siège³. Celles-ci sont généralement conformes aux dernières recommandations de la CFPI. Les voyages autorisés sont définis au chapitre VII du Règlement du personnel de l'Autorité (ISBA/ST/SGB/2020/1) et des précisions sont apportées dans l'instruction administrative ISBA/ST/AI/2020/6 et dans les circulaires ISBA/ST/IC/2021/3 et ISBA/ST/IC/2021/3/Amend.1 qui s'y rapportent. Ces textes sont revus et mis à jour selon les besoins pour tenir compte des modifications apportées par l'Organisation des Nations Unies ou des recommandations de la CFPI.

4. D'une manière générale, les conditions de voyage des fonctionnaires (au-dessous de la classe D-2) sont déterminées par le double seuil appliqué par l'ONU : la classe affaires s'applique dans le cas des vols sans escale d'une durée égale ou supérieure à 9 heures et dans celui des vols avec escale(s) d'une durée supérieure à 11 heures, en comptant les arrêts prévus pour la correspondance⁴. Cette disposition ne s'applique pas aux voyages financés par des fonds extérieurs ou aux voyages à des fins de formation, qui doivent être effectués en classe économique quelle que soit leur durée (à moins que le bailleur de fonds ne prévoie une classe supérieure).

5. Conformément aux recommandations de la CFPI, les fonctionnaires peuvent opter pour un versement forfaitaire de 75 % en cas de voyages effectués à l'occasion d'un congé dans les foyers ou d'une visite familiale, au titre des études ou lors d'une affectation, d'un rapatriement ou de la cessation de service (désignés sous le terme général de « voyages autorisés au titre des avantages du personnel »).

6. Les consultantes et consultants et les vacataires, les stagiaires ou les personnes détachées auprès du Secrétariat, les membres des comités consultatifs ou des organes subsidiaires de l'Autorité et les représentantes et représentants des États membres qui se déplacent pour assister aux ateliers et réunions de l'Autorité voyagent en classe économique, quelle que soit la durée du vol. Des dérogations à cette politique sont possibles pour des raisons de santé ou en raison de l'âge de la personne concernée, sauf lorsqu'il s'agit de voyages financés par un fonds d'affectation spéciale, auquel cas aucune dérogation n'est prévue (voir ISBA/ST/AI/2020/6, sect. 15).

II. Achat de services de voyage

7. Pour l'achat des billets d'avion, l'Autorité fait appel depuis 2020 aux services de Travel Edge, une agence de voyages internationale de renom basée à New York. Travel Edge offre la mise à disposition d'un(e) agent(e) spécialement chargé(e) des demandes de l'Autorité, un délai de traitement de deux heures, deux ou trois choix

² Voir le document JIU/REP/2017/3, dans lequel le Corps commun d'inspection a fait état de grandes disparités entre les 26 organisations examinées, notamment en ce qui concerne les critères et les seuils applicables aux différentes conditions de voyage. Le Corps commun a formulé plusieurs recommandations en vue d'une plus grande harmonisation au sein du régime commun des Nations Unies ; seules certaines d'entre elles ont été mises en pratique en 2024.

³ Dans le cas de l'Autorité, l'une des divergences par rapport à la pratique de l'Organisation des Nations Unies est qu'en 2020, le Secrétaire général a déployé une politique d'allaitement maternel en vertu de laquelle les fonctionnaires qui sont mères allaitantes d'un nourrisson de moins de 1 an peuvent choisir de faire voyager le nourrisson avec elles lors d'un voyage officiel.

⁴ Le Secrétaire général de l'ONU a souligné que l'application du double seuil était inefficace et administrativement complexe, et proposé à plusieurs reprises un seuil unique de 9,5 heures, calculées selon le temps de vol total, pour déterminer quand les fonctionnaires seraient autorisés à voyager en classe affaires (voir A/77/629). Cette proposition n'a pas encore été approuvée par l'Assemblée générale.

pour chaque voyage, un bon suivi des billets non utilisés et des remboursements, un service à la clientèle gratuit après les heures de bureau en cas d'urgence, et un crédit commercial de 45 jours.

8. L'Autorité a également recours à l'achat des billets par les fonctionnaires eux-mêmes et à l'achat de billets en ligne lorsqu'il peut être démontré que ces méthodes sont plus avantageuses que l'achat par l'intermédiaire de l'agence de voyages agréée.

9. Un appel d'offres pour des services de voyage aérien est lancé environ tous les trois ans, mais le volume d'affaires est apparemment si faible que très peu d'offres sont reçues, voire aucune.

10. En 2016, l'Autorité a adhéré à un accord à long terme conclu entre le Programme des Nations Unies pour le développement et Saga Commercial Group S.A. (Allegro Tours), basé au Panama. Cet accord n'a été utilisé que par intermittence, l'expérience de l'Autorité ayant montré que, par rapport à l'agence de voyages locale utilisée à l'époque, les frais et les tarifs étaient plus élevés et le service à la clientèle de moindre qualité, en grande partie en raison de l'éloignement et des différences de langue. Cette agence de voyages travaillait principalement pour les organismes des Nations Unies basés à Panama.

11. Dans le passé, le Secrétariat a également exploré la possibilité d'acheter des vols par l'intermédiaire du Siège de l'ONU, mais on lui a indiqué que cela n'était pas possible pour des raisons techniques et administratives, notamment parce que l'Autorité disposait d'un système de comptabilité distinct en tant qu'organisation autonome.

12. Bien qu'il existe plusieurs agences de voyages en Jamaïque, l'expérience du Secrétariat montre qu'elles ne sont pas en mesure d'offrir la gamme de services requis par une organisation mondiale, par exemple des services essentiels en dehors des heures de bureau, des services pendant les jours fériés et les week-ends, des tarifs internationaux compétitifs et des facilités de crédit.

13. En août 2024, Satguru Travel Group (Rwanda) a informé le Secrétariat qu'il avait déployé ses activités à Kingston. Très présent en Afrique, où il est prestataire de services pour le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ce groupe étend désormais ses activités à d'autres pays. Il est possible que sa présence mondiale, son expérience avec les organismes des Nations Unies et la gamme de services qu'il propose en fassent une bonne solution pour le Secrétariat. L'évaluation sera faite en 2025.

14. Bien que les voyages représentent une part importante des dépenses de l'Autorité, le volume global de voyages reste très faible par comparaison avec les entreprises internationales et l'Autorité ne peut donc pas bénéficier d'accords de remise avec les compagnies aériennes ou d'autres économies.

15. Pour bénéficier d'offres avantageuses, il est important d'acheter les billets à l'avance. Pour cela, le Secrétaire général a publié une instruction en 2021 exigeant que l'achat des billets se fasse au plus tard 16 jours calendaires avant le début du voyage. Lorsque les dispositions nécessaires n'ont pas été prises 16 jours calendaires avant le début du voyage, le ou la chef du bureau concerné doit en indiquer les raisons. Pour ce faire, une note explicative est ajoutée au formulaire d'autorisation de voyage lors de sa soumission. De plus, toute modification apportée à une autorisation de voyage approuvée doit être justifiée et visée par le ou la chef du bureau concerné ou par le (la) directeur(trice) du Bureau des services administratifs, par courrier électronique.

III. Détail des coûts de transport aérien pour l'exercice 2023-2024

16. On trouvera dans la présente section une analyse des coûts de transport aérien pris en charge au cours de l'exercice 2023-2024, par catégorie.

A. Voyages des fonctionnaires en mission

17. Au cours de l'exercice, le Secrétaire général et les fonctionnaires ont effectué au total 101 voyages officiels dans l'exercice de leur mandat, notamment pour participer à des ateliers et à des réunions, pour un coût total de 500 159 dollars (coût des billets uniquement, sans compter les indemnités journalières de subsistance), dont 35 voyages en classe économique et 66 en classe affaires. Aucune dérogation à la politique n'a été accordée. Il y a eu quelques déclassements volontaires en classe économique ou en classe économique premium, principalement en raison de la disponibilité des vols à la date et pour la destination souhaitées⁵. Une ventilation par année et par classe de voyage figure à l'annexe I, tableau 1.

B. Voyages des fonctionnaires et des membres de leur famille admissibles, autorisés au titre des avantages du personnel

18. Les voyages autorisés au titre des avantages du personnel sont les voyages effectués par les fonctionnaires et les membres de leur famille admissibles à l'occasion du congé dans les foyers ou d'une visite familiale, au titre des études, ou lors d'une affectation, d'un rapatriement ou de la cessation de service. Certains types de voyages autorisés au titre des avantages du personnel (voyages au titre des études) sont exclusivement effectués en classe économique, quelle que soit leur durée.

19. Au cours de l'exercice, le Secrétaire général et les fonctionnaires ont effectué au total 63 voyages autorisés au titre des avantages du personnel, pour un coût total de 520 873 dollars (coût des billets uniquement, sans compter les indemnités journalières de subsistance), dont 21 voyages en classe économique et 42 en classe affaires. Aucune dérogation à la politique n'a été accordée. Dans 29 cas (environ 46 %), le (la) fonctionnaire a choisi la formule du versement forfaitaire. Une ventilation par année et par classe de voyage figure à l'annexe I, tableau 2.

C. Voyages des consultantes ou consultants et des vacataires, des stagiaires ou des personnes détachées auprès du Secrétariat, des membres des comités consultatifs ou des représentantes et représentants des États membres

20. Cette catégorie couvre principalement les voyages effectués par les expertes et experts et les représentantes et représentants pour assister aux ateliers, séminaires et réunions organisés par l'Autorité, notamment les manifestations organisées avec les ressources affectées à un projet ou des ressources extrabudgétaires administrées par l'Autorité. En règle générale, tous ces voyages se font en classe économique. Au cours de l'exercice, un total de 109 expertes et experts ont reçu des financements pour participer à des ateliers et autres manifestations. Le total des dépenses liées à l'achat

⁵ Au paragraphe 4.9 de l'instruction administrative [ISBA/ST/AI/2020/6](#), les fonctionnaires sont encouragés à choisir volontairement une classe inférieure à la classe affaires en échange de dispositions plus généreuses pour les arrêts à des fins de repos.

de billets pour ces voyages s'élevait à 221 201 dollars. Une ventilation par année figure à l'annexe I, tableau 3.

21. En 2023, une dérogation aux conditions de voyage a été accordée dans le cadre d'une activité extrabudgétaire. En effet, lors du cinquième atelier international organisé dans le cadre de l'Initiative Abysses pour une croissance bleue, tenu aux Tonga, le Chef du Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a été invité à faire une présentation. Compte tenu de son statut de fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU et du fait qu'il aurait pu bénéficier d'un voyage en classe affaires si son voyage avait été pris en charge par l'ONU, le Secrétaire général a autorisé un surclassement exceptionnel du voyage pour maintenir l'équivalence avec le personnel de l'Autorité. Le coût total de la dérogation s'élevait à 7 236,95 dollars. En 2024, une dérogation a été accordée pour des raisons médicales, autorisant quelqu'un à voyager en classe affaires pour participer à une manifestation organisée par le Secrétariat, comme le permet l'instruction administrative pertinente. Le coût total de la dérogation s'élevait à 3 183 dollars.

22. Au cours de l'exercice, un total de 13 consultantes et consultants ont reçu des financements pour se rendre au Secrétariat ou pour participer à des ateliers et autres manifestations organisés ailleurs. Le total des dépenses liées à l'achat de billets s'élevait à 32 719 dollars. Une ventilation par année figure à l'annexe I, tableau 4.

D. Voyages financés par les fonds de contributions volontaires de l'Autorité

23. Conformément aux mandats respectifs des fonds de contributions volontaires administrés par l'Autorité⁶, les membres du Conseil, de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique remplissant les conditions requises peuvent demander une aide financière pour participer aux réunions de l'Autorité. Au cours de l'exercice 2023-2024, 81 billets d'avion ont été financés par les fonds de contributions volontaires, pour un montant total de 161 062 dollars. Conformément aux politiques établies, tous les voyages ont été effectués en classe économique. Le détail des nationalités des personnes ayant bénéficié d'un financement, par session, et le nombre total de voyages figurent à l'annexe II, tableaux 1 à 4.

IV. Observations et recommandations

24. L'Autorité ayant son siège en Jamaïque, les voyages internationaux sont un élément essentiel et inévitable de l'exercice de son mandat. À l'exception du Siège de l'ONU à New York, très peu de destinations vers lesquelles le personnel est appelé à se rendre tombent sous le double seuil établi pour les voyages en classe affaires. Par exemple, n'importe quel trajet vers l'Europe passant par les États-Unis d'Amérique ou le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord donne automatiquement droit à un voyage en classe affaires.

25. Voici quelques-uns des principaux éléments qui se dégagent du présent rapport :

a) Pour des raisons de coût, le Secrétariat ne participe pas au progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja, et son propre progiciel ne comprend pas de module

⁶ Les fonds concernés sont le fonds de contributions volontaires institué pour aider les membres du Conseil originaires d'États en développement à participer à ses réunions (voir [ISBA/23/A/13](#) et [ISBA/27/A/8-ISBA/27/C/36](#)) et le fonds de contributions volontaires destiné à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances des membres de ces commissions qui sont originaires d'États en développement (voir [ISBA/23/A/12](#)).

pour les voyages (toujours pour des raisons de coût). Par conséquent, tous les voyages doivent être traités manuellement, ce qui est long et fastidieux ;

b) La concurrence limitée sur le marché jamaïcain du voyage, la faible activité de voyages de l'Autorité et les monopoles ou quasi-monopoles sur les itinéraires principaux font qu'il est très difficile d'obtenir des remises pour volume ou des tarifs spéciaux ;

c) Le coût des billets d'avion a connu une très forte augmentation ces trois dernières années en particulier, et il n'y a guère de signes de ralentissement ;

d) Pour les raisons susmentionnées, les fonctionnaires ne sont guère incités à choisir les formules de versement forfaitaire pour les voyages auxquels ils ont droit, car le versement ne couvrirait pas l'intégralité de leurs dépenses ;

e) L'adoption d'un seuil unique pour la classe affaires, comme le recommande le Secrétaire général de l'ONU, pourrait éventuellement simplifier l'administration, mais ne permettrait probablement dans l'ensemble que des économies limitées, voire inexistantes, sur les coûts de voyage.

Annexe I

Voyages effectués dans le cadre d'une mission, voyages autorisés au titre des avantages du personnel, voyages des expertes et experts et voyages des consultantes et consultants

Tableau 1

Voyages effectués dans le cadre d'une mission

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe affaires</i>
2023	15	10 048	26	145 541
2024	20	15 902	40	328 668
Total	35	25 950	66	474 209
		<i>Nombre de voyages</i>		<i>Classe économique et classe affaires</i>
Total général		101		500 159

Tableau 2

Voyages autorisés au titre des avantages du personnel

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe affaires</i>
2023	1	1 422	10	57 515
2024	9	10 072	14	149 520
Total	10	11 494	24	207 035
<i>Versement forfaitaire</i>				
<i>Année</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe affaires</i>
2023	4	4 169	11	178 807
2024	7	4 409	7	114 959
Total	11	8 578	18	293 766
		<i>Nombre de voyages</i>		<i>Classe économique et classe affaires</i>
Total général		63		520 873

Tableau 3

Voyages des expertes et experts

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique</i>
2023	10	24 096
2024	3	8 623
Total	13	32 719

Tableau 4
Voyages des consultants et consultants
 (En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe affaires</i>
2023	45	82 638	1	10 815
2024	62	122 159	1	5 589
Total	107	204 797	2	16 404
		<i>Nombre de voyages</i>	<i>Classe économique et classe affaires</i>	
Total général		109	221 201	

Annexe II

Voyages financés par les fonds de contributions volontaires

Tableau 1

Réunions de la Commission juridique et technique

(En dollars des États-Unis)

N ^o	Réunions de la Commission juridique et technique		Nombre de voyages	Vingt-huitième session, première partie	Vingt-huitième session, deuxième partie	Vingt-neuvième session, première partie	Vingt-neuvième session, deuxième partie
	Pays présentant la demande	Itinéraire		Coût du billet en classe économique			
1	Argentine	EZE-PTY-KIN-PTY-EZE	4	1 773	1 469	2 514	2 736
2	Cameroun	NSI-IST-JFK-KIN-JFK-IST-NSI	4	2 069	3 502	1 869	2 469
3	Chili	SCL-MIA-KIN-MIA-SCL	1	1 376	–	–	–
4	République dominicaine	SDQ-KIN-SDQ	4	783	361	922	637
5	Égypte	CAI-JFK-KIN-JFK-CAI	1	–	3 375	–	–
6	Ghana	ACC-JFK-KIN-JFK-ACC	2	–	2 320	3 899	–
7	Indonésie	CGK-DOH-JFK-KIN-JFK-DOH-CGK	3	2 360	3 083	2 730	–
8	Kenya	NBO-DOH-MIA-KIN-MIA-DOH-NBO	4	1 878	2 395	1 819	3 503
9	Mexique (depuis Berlin)	BER-AMS-ATL-KIN-ATL-AMS-BER	4	1 176	2 830	1 949	2 271
10	Namibie	WDH-FRA-MIA-KIN-MIA-FRA-WDH	2	–	3 069	–	788
11	Nigéria (depuis Londres)	LHR-MIA-KIN-MIA-LHR	4	1 005	1 115	1 821	1 277
12	Philippines	MNL-JFK-KIN-JFK-MNL	4	2 385	3 696	3 681	4 902
13	Sierra Leone (New York)	JFK-KIN-JFK	2	445	1 065	–	–
14	Tanzanie	MBI-DAR-DOH-MIA-KIN-MIA-DOH-DAR-MBI	4	3 161	2 898	3 229	4 274
15	Togo	LFW-CDG-JFK-KIN-JFK-CDG-LFW	4	2 058	2 616	2 274	1 326
16	Trinité-et-Tobago	POS-KIN-POS	4	1 047	765	708	803
17	Ouganda	EBB-IST-JFK-KIN-JFK-IST-EBB	3	1 888	2 433	–	2 487
Total			54	23 404	36 992	27 415	27 473

Tableau 2
Séances du Conseil
 (En dollars des États-Unis)

N°	Séances du Conseil			Vingt-huitième session, première partie	Vingt-huitième session, deuxième partie	Vingt-huitième session, troisième partie	Vingt-neuvième session, première partie	Vingt-neuvième session, deuxième partie
	Pays présentant la demande	Itinéraire	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique				
1	Argentine	EZE-MIA-KIN-MIA-EZE	4	2 181	–	1 692	2 146	3 739
2	Bangladesh	JFK-JFK-KIN	1	535	–	–	–	–
3	Fidji	SUV-NAN-LAX-MIA-KIN-MIA-LAX-NAN-SUV	4	2 615	–	2 785	2 737	3 097
4	Ghana	JFK-KIN-JFK	5	515	720	800	515	720
5	Lesotho	MSU-JNB-DXB-MIA-KIN-MIA-DXB-JNB-MBU	2	–	–	–	2 739	4 073
6	Sierra Leone	JFK-KIN-JFK	1	–	–	731	–	–
7	Afrique du Sud	JNB-LHR-MIA-KIN-MIA-LHR-JNB	1	2 070	–	–	–	–
Total			18	7 916	720	6 008	8 137	11 629

Tableau 3
Séances de la Commission des finances
 (En dollars des États-Unis)

N°	Séances de la Commission des finances			Vingt-huitième session, deuxième partie	Vingt-neuvième session, deuxième partie
	Pays présentant la demande	Itinéraire	Nombre de voyages	Coût du billet en classe économique	
1	Bangladesh	DAC-DXB-MIA-KIN-MIA-DXB-DAC	2	2 540	2 787
2	Brésil	JFK-KIN-JFK	2	770	1 326
3	Ghana	JFK-KIN-JFK	2	710	721
4	Nauru	JFK-KIN-JFK	1	780	–
5	Ouganda	JFK-KIN-JFK	2	820	914
Total			9	5 620	5 748

Tableau 4
Total des voyages financés par les fonds de contributions volontaires
(En dollars des États-Unis)

Total des voyages financés par les fonds

<i>Pays présentant la demande</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût total des billets</i>
Commission juridique et technique	54	115 284
Conseil	18	34 410
Commission des finances	9	11 368
Total	80	161 062
